

## Conditions Générales de Vente (applicables au 1er septembre 2015)

### Article 1. Dispositions générales

- 1.1** Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre Le Cours d'Assas et ses clients dans le cadre de la vente de prestations de services.
- 1.2.** Par client, les présentes CGV entendent l'élève ainsi que son responsable juridique et/ou parent.
- 1.3** Toute inscription définitive ainsi que tout contrat conclu avec Le Cours d'Assas impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux CGV ci-après exposées. Le fait que Le Cours d'Assas ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

### Article 2. Nature de la prestation

Le Cours d'Assas est un institut d'enseignement supérieur privé qui a vocation à dispenser des cours aux étudiants de droit dans le cadre de leur cursus universitaire (de la première année de licence au Master II) par le biais de différents cours et/ou stages de soutien universitaire en droit : stage de pré-rentree, suivi semestriel, préparation intensive aux deux sessions d'examen de l'université du client, stage de préparation aux rattrapages des examens de l'université du client, ou encore cours particuliers.

### Article 3. Inscription

- 3.1** L'acceptation des conditions générales de vente lors de l'inscription en ligne vaut contrat entre Le Cours d'Assas et le client.
- 3.2** Pour confirmer son inscription de manière ferme et définitive, le client doit valider son inscription au Cours d'Assas.
- 3.3** L'inscription ne sera validée qu'après acceptation du paiement Carte Bleue par la banque ou réception par Le Cours d'Assas de l'intégralité du montant de la préparation choisie.
- 3.4** A défaut de réception du règlement complet des frais de formation 48 heures avant le début du premier cours, le Cours d'Assas se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en cours.

### Article 4. Prix

- 4.1.** Les prix des services sont ceux qui sont proposés et détaillés sur le site internet du Cours d'Assas. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 293b du CGI).
- 4.2** Paiement échelonné : un paiement en 6 fois maximum est possible, dans la limite de 10 mois suivant la date de l'inscription. Dans ce cas, l'intégralité du paiement doit être envoyé ou remis le jour de l'inscription définitive.
- 4.3 Tarif boursier** : une réduction sur l'ensemble des prestations peut être proposée aux élèves en faisant la demande via un formulaire, téléchargeable sur le site du Cours d'Assas, qu'ils adresseront au Cours d'Assas par mail accompagné des justificatifs demandés.

### Article 5. Garanties de remboursement pour annulation

- 5.1** Toute inscription annulée 72 heures avant le début du premier cours de la préparation dans laquelle l'élève est inscrit au Cours d'Assas sera intégralement remboursée, sous réserve d'une retenue forfaitaire de 150 euros pour frais de dossier.
- 5.2** Toute annulation se fait soit par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, soit par un rendez-vous avec un responsable pédagogique dans les bureaux du Cours d'Assas. C'est la date du rendez-vous ou la réception de la lettre qui est prise en considération. Aucune annulation ne peut se faire par téléphone ni par e-mail.
- 5.3** La non présentation au premier cours de la préparation dans laquelle l'élève est inscrit ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.
- 5.4** Toute annulation effectuée selon les règles ici présentées dégage Le Cours d'Assas de toute responsabilité

### Article 6. Retard de paiements

En cas de retard ou de défaut de paiement, Le Cours d'Assas se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en cours et d'interrompre sa préparation.

### Article 7. Désistement, annulation de stages

Le Cours d'Assas se réserve la possibilité d'annuler un stage lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant, au plus tard 24 heures avant le début de celui-ci. Dans ce cas, Le Cours d'Assas rembourse intégralement le montant du stage annulé.

### Article 8. Annulation d'une épreuve ou d'un concours.

Dans l'hypothèse où une épreuve ou un concours faisant l'objet d'une préparation au sein du Cours d'Assas venait à être annulé(e) ou modifié(e) postérieurement à la date d'inscription de l'élève, aucun remboursement ne sera effectué.

### Article 9. Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel qui sont collectées sont utilisées uniquement par le groupe Cartesia Education et ses partenaires. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès du Cours d'Assas.

#### **Article 10. Propriété intellectuelle**

**10.1** Le Cours d'Assas restent détenteurs, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux nés de tout support matériel ou immatériel et documents de cours remis à l'occasion des cours ou accessible sur sa plateforme internet.

**10.2** Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de l'ensemble de la documentation décrite à l'article 11.1 est interdite et donnera lieu à l'exclusion immédiate et définitive de l'élève, sans remboursement, et à des poursuites judiciaires.

#### **Article 11. Règlement intérieur**

Tout élève inscrit déclare avoir lu et s'engage à respecter le règlement intérieur figurant dans « le Guide de la préparation ».

#### **Article 12. Litiges**

Les présentes CGV et le contrat signé entre les parties sont régis par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différent persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV et du contrat sera de la compétence des tribunaux de Paris.



LE COURS D'ASSAS  
— CARTESIA ÉDUCATION —